

DELIBERATION CFVU079-2018

**Vu le code de l' ducation, notamment ses articles L.123-1   L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;
Vu le d cret 71-871 du 25 octobre 1971 portant cr ation de l'Universit  d'Angers ;
Vu les statuts et r glements de l'Universit  d'Angers ;**

**Vu les convocations envoy es aux membres du Commission de la Formation et de la Vie
Universitaire le 23 mai 2018.**

Objet de la d lib ration : Modifications de MCC pour le Master 2 Biologie V g tale – Facult  des
Sciences

**La commission de la formation et de la vie universitaire r unie le 04 juin 2018 en formation
pl ni re, le quorum  tant atteint, arr te :**

Les modifications de MCC concernant le Master 2 Biologie v g tale (modification d'UE, changement d'ECTS et
modification des conditions de validation) sont approuv es.
Cette d cision est adopt e   l'unanimit  avec 29 voix pour.

A Angers, le 07 juin 2018

La Vice-pr sidente FVU

Sabine MALLET



La pr sente d cision est ex cutoire imm diatement ou apr s transmission au Rectorat si elle rev t un caract re
r glementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif pr alable aupr s du Pr sident de l'Universit  dans un d lai de
deux mois   compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une d cision   caract re
r glementaire. Conform ment aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite
cons cutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite d cision pourra faire l'objet d'un recours aupr s du tribunal administratif
de Nantes dans le d lai de deux mois. Pass  ce d lai, elle sera reconnue d finitive.

Affich  et mis en ligne le : **16 juin 2018**

Fiche de modification des maquettes de formation

§ UFR : SCIENCES

Avis favorable du Conseil d'UFR du : 24/04/18

§ Passage   la CFVU du : 4 juin 2018

§ Rentr e universitaire: 2018-2019

Formation concern e : M2 mention Biologie v g tale**Nature de la modification (merci de cocher la case) :****Structure :**Cr ation ou modification ou d placement d'UE / EC Changement d'ECTS Mise en place ou retrait de parcours **Modalit s de contr le des connaissances :**Modification des conditions de validation Modification de coefficient(s) Modification d' preuve(s) (nature, dur e...) **Charges d'enseignement :**Modification du volume horaire Mutualisation ou d mutualisation Incidence financi re *(joindre un argumentaire)*§ **Avis et remarques  ventuelles de la CFVU :****D tail de la modification   compl ter au verso :**

Joindre les 2 maquettes

Intitulé des éléments	2017/2018	2018/2019
<p>Tronc commun</p> <p>S3MBTV-TC1 : Enjeux des filières du végétal</p> <p>S3M-BTV-TC2 : Traitements de données massives + S3M-BTV-TC3 : modélisation La volonté de la fusion était de réunir dans un même module tout ce qui a rapport au socle de connaissances et compétences nécessaires à l'analyse de données (informatique, statistiques et modélisation) La réaffectation de 5h CM depuis S3M-BTV-TC1 s'explique par l'intégration des dispositifs expérimentaux en TC</p> <p>S3M BTV-TC4 : Anglais</p> <p>S3M BTV-TC5 : Projet Personnel et Professionnel Etudiant</p> <p>S3M BTV-TC6 : Projet</p>	<p>S3MBTV-TC1 27h CM ; 3h TP</p> <p>S3M-BTV-TC2 20h CM; 25h TP</p> <p>S3M-BTV-TC3 5h CM ; 10h TP</p> <p>S3M BTV-TC4 : Anglais</p> <p>S3M BTV-TC5 : Projet Personnel et Professionnel Etudiant</p> <p>S3M BTV-TC6 : Projet</p>	<p>Ouverture en contrat de professionnalisation des parcours "Gestion de la Santé des Plantes" et "Qualités des Productions Spécialisées" Demande d'ouverture en apprentissage de ces parcours en 2019.</p> <p>S3MBTV-TC1 Le module est renommé "économie des filières du végétal" 22h CM ; 3h TP Les 5h CM « filières du végétal » seront intégrées au M1 (S1M-UE1 ; PPPe)</p> <p>S3M-BTV-TC2 : 3+1=4 ECTS Fusion des anciens S3M-BTV-TC2 + S3M-BTV-TC3 Le module est nommé "Expérimentation et exploitation de données massives" 25h CM; 38h TP Evaluation : 100% CC DA : 1 dossier et 1 soutenance 2ème session : CT</p> <p>Changement de numéro de module S3M BTV-TC3 : Anglais</p> <p>Changement de numéro de module S3M BTV-TC4 : Projet Personnel et Professionnel Etudiant</p> <p>Changement de numéro de module S3M BTV-TC5 : Projet</p>
<p>Réorganisation du parcours « Gestion de la santé des plantes » GSP du 1er semestre. Constitué par les UE :</p> <p>S3M-BTV-GSP1 : Réponse de la plante aux contraintes biotiques et abiotiques.</p> <p>S3M-BTV-GSP2 :</p>	<p>S3M-BTV-GSP1 : 3ECTS 12h CM ; 23h TD Évaluation : CT</p> <p>S3M-BTV-GSP2 :</p>	<p>S3M-BTV-GSP1 : 2ECTS 15h CM ; 10h TD Évaluation : CC DA : Dossier 2ème session : CC (1ère session) coeff 0,5 +dossier coeff (0,5)</p> <p>S3M-BTV-GSP2 : 2ECTS</p>

<p>Stratégies parasitaires</p> <p>S3M-BTV-GSP3 : Populations microbiennes associées aux plantes : biodiversité, épidémiologie.</p> <p>S3M-BTV-GSP4 : Méthodes de lutte</p> <p>Les UE 1 à 4 sont réduites au profit de la mise en place d'une UE « ateliers expérimentaux » permettant de développer des expérimentations sur 4 mois</p> <p>Renumérotation des modules suite à la création de S3M BTV GSP5</p> <p>S4M-BTV-GSP5 : Méthodes alternatives</p> <p>S3M-BTV-GSP6 : Gestion et contrôle des insectes ravageurs des cultures</p> <p>S3M-BTV-GSP7 : Produits phytosanitaires et réglementation</p>	<p>3ECTS 21 CM ; 14h TD Évaluation : 0,8 CT, 0,2 CC</p> <p>S3M-BTV-GSP3 : 3ECTS 21 CM ; 14h TD Évaluation : 0,8 CT, 0,2 CC</p> <p>3M-BTV-GSP4 : 3ECTS 23h CM ; 12hTD Évaluation : CT</p> <p>S4M-BTV-GSP5 : 2 ECTS 24h CM ; 3h TD ; 3h TP Evaluation CT</p> <p>S3M-BTV-GSP6 : 1 ECTS 15h CM ; Evaluation CT</p> <p>S3M-BTV-GSP7 : 3 ECTS 49h CM ; 14h TP Evaluation 0,6 CT ; 0,2CC ; 0,2TP</p>	<p>15h CM ; 10h TD Évaluation : CC DA : Dossier 2ème session : CC (1ère session) coeff 0,5 +dossier coeff (0,5)</p> <p>S3M-BTV-GSP3 : 2ECTS 15h CM ; 10h TD Évaluation : CC DA : Dossier 2ème session : CC (1ère session) coeff 0,5 +dossier coeff (0,5)</p> <p>S3M-BTV-GSP4 : 2ECTS 15h CM ; 10h TD Évaluation : CC DA : Dossier 2ème session : CC (1ère session) coeff 0,5 +dossier coeff (0,5)</p> <p>Création d'une UE S3M- BTV-GSP5 : 4 ECTS 40h TP Ateliers expérimentaux (Veg Lab) Évaluation : CC DA : Dossier 2ème session : CC (1ère session) coeff 0,5 +dossier coeff (0,5)</p> <p>S4M-BTV-GSP6 : 2 ECTS 24h CM ; 3h TD ; 3h TP Evaluation CT</p> <p>S3M-BTV-GSP7 : 1 ECTS 15h CM ; Evaluation CT</p> <p>S3M-BTV-GSP8 : 3 ECTS 49h CM ; 14h TP Evaluation 0,6 CT ; 0,2CC ; 0,2TP</p>
--	---	---

<p>Parcours "semences et plants" Ajustements mineurs</p> <p>S3M-BTV-SP2 Biologie des semences et plants</p> <p>S3M-BTV-SP4 Valeur d'usage grain/graine</p> <p>S4M-BTV-SP6 Stratégies de production de semences et plants</p>	<p>S3M-BTV-SP2 57h CM ; 11h TD CT : 3H</p> <p>S3M-BTV-SP4 CM 13,5h</p> <p>S4M-BTV-SP6 0,5 CT + 0,5 CC DA et 2ème session 0,5 CT et 0,5 CC</p>	<p>S3M-BTV-SP2 54h CM ; 14h TD CT : 2h DA et 2ème session CT 2h</p> <p>S3M-BTV-SP4 CM 9,5h ; TP 4h (sortie)</p> <p>S4M-BTV-SP6 100% CC DA et 2ème session CT 2H</p>
<p>Réorganisation du parcours « Qualité des Plantes Spécialisées » QPS</p> <p><i>S3M-BTV-QPS1 : Réponse de la plante aux contraintes biotiques et abiotiques.</i></p> <p>S3M-BTV-QPS2 : Composantes, Caractérisation et Valorisation de la Qualité (35h CM)</p>	<p>S3M-BTV-QPS1: 3ECTS 12h CM; 23h TD Évaluation: CT</p> <p>S3M-BTV-QPS2 : 3 ECTS 35 h CM</p>	<p>Changement de nom et de contenu : <i>S3M-BTV-QPS4: 3ECTS Contrôle des maladies physiologiques des plantes spécialisées en culture et en conservation.</i> 35h = 8 h CM, 27 h TD dont 17h de travail personnel étudiant. Ce module dérive du module commun GSDP1/QPS1. Il devient propre au parcours QPS en abordant des problèmes physiologiques de la qualité qui manquaient au parcours et qui sont essentiels. Le volume horaire proposé n'engendre pas de coût supplémentaire par rapport à l'an dernier pour QPS qui portait à part égale avec le parcours GSP le module QPS1/GSP1 (8h CM et 10 h TD décompté dans les services). Contrôle des connaissances : CC DA et 2ème session CT</p> <p>Changement de numéro de module et de place dans le déroulement du semestre : S3M-BTV-QPS1 : 3 ECTS</p>

<p>S3M-BTV-QPS3 Déterminisme génétique de la qualité</p>	<p>S3M-BTV-QPS3 : 3 ECTS 26hCM, 5hTD, 4h TP</p>	<p>Changement de numéro de module: S3M-BTV-QPS2 : 3 ECTS</p>
<p>S3M-BTV-QPS4 : Déterminisme écophysologique de L'élaboration de la qualité</p>	<p>S3M-BTV-QPS4: 3 ECTS 23h CM, 8h TD, 4h TP</p>	<p>Changement de nom et modulation du contenu sans changement d'heures: S3M-BTV-QPS3 : 3 ECTS Déterminisme écophysologique et maîtrise de la qualité par les facteurs de l'environnement</p>
<p><i>S4M-BTV-QPS5:</i> <i>Statistiques</i></p>	<p><i>S4M-BTV-QPS5 : 2 ECTS</i> 8hCM,7hTD, 15hTP 0,7 CT + 0,3 CC</p>	<p>Changement de nom et changement de contenu <i>S4M-BTV-QPS5 : 2 ECTS</i> <i>Statistiques et outils d'aide à la décision</i> 5h CM, 7h TD, 18h TP 0,5 CT + 0,5 CC DA et 2ème session CT</p> <p>Pas de changement du volume horaire total Intégration des outils d'aide à la décision Statistiques : réduction de la partie théorique qui sera en partie faite dans le tronc commun (baisse du volume de CM) Développement de projets réalisés en autonomie, sous la supervision d'un enseignant</p>
<p><i>S4M-BTV-QPS6 :</i> <i>Maîtrise de la Qualité et des facteurs de l'environnement en production</i></p>	<p><i>S4M-BTV-QPS6: 3 ECTS</i> 24hCM, 6TD</p>	<p>Changement de nom et modulation du contenu sans changement d'heures : <i>S4M-BTV-QPS6: 2 ECTS</i> <i>Maîtrise de la qualité en Environnements contraignants et nouvelles alternatives.</i></p>

